



REGENERATION URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE DU QUARTIER SAINT-JEAN A CLERMONT-FERRAND

MANDAT N°2 D'ETUDES ET DE TRAVAUX EN AMENAGEMENT

Avenant n°2 — Mai 2023



VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

SPL clermont
auvergne

ENTRE D'UNE PART

La VILLE DE CLERMONT-FERRAND,

représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, son Maire en exercice, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2023,

et désignée dans ce qui suit par les mots « la Ville » ou « la Mairie » ou « la Collectivité » ou « le Mandant » ou « le Maître d'ouvrage »,

ET D'AUTRE PART

La Société Publique Locale Clermont Auvergne, au capital de 1 500 000 €, dont le siège social est 3 rue Louis Rosier – 63 000 Clermont-Ferrand,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le n°821 094 174,

Représentée par M. Rachid KANDER, son Directeur Général, en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration par délibération 23 septembre 2016,

Et désignée dans ce qui suit par les mots « la SPL Clermont Auvergne » ou « la SPL CA » ou « le Mandataire »

Compagnie : PILLIOT ASSURANCE

N° de Police : 20VHV0261RCC

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Aux termes d'un contrat de mandat d'études délibéré en conseil municipal le 18 décembre 2019, notifié le 13 janvier 2020 puis modifié par délibération du 14 février 2020, la Ville de Clermont-Ferrand a confié à la SPL Clermont Auvergne :

- la réalisation des études pré-opérationnelles et des actions de concertations permettant de définir le cadre d'une convention d'aménagement du quartier Saint-Jean, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 12 juillet 2021 ;
- la réalisation des premiers travaux d'espaces publics aux abords du futur Lycée Saint-Jean, pour une durée de 36 mois soit jusqu'au 12 janvier 2023.

Aux termes d'un avenant n°1 délibéré en conseil municipal le 15 décembre 2021 et notifié le 10 janvier 2022, la Ville de Clermont-Ferrand :

- a complété les missions confiées à la SPLCA ;
- prolongé les durées des missions du mandat initial de 15 mois supplémentaires pour la phase études (soit 33 mois) et de 12 mois supplémentaires pour la phase travaux (soit 48 mois) ;
- adapté l'enveloppe des dépenses prévisionnelles.

Dans l'attente du transfert de l'opération d'aménagement à Clermont Auvergne Métropole, compétente pour la création de la ZAC, et dans la perspective d'une concession d'aménagement dans le courant du second semestre 2023, il est nécessaire de :

- Poursuivre et compléter les missions confiées à la SPL CA. Elles sont précisées à l'article 1 du présent avenant et détaillées dans la pièce annexe. Ces adaptations ne concernent que les prestations liées aux études pré-opérationnelles du projet urbain.
Aucune adaptation contractuelle n'est nécessaire en ce qui concerne la nature des prestations liées aux travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de l'îlot éducatif (en cours) et aux travaux d'aménagement de la tranche 1 du parc Saint-Jean (phases études).
- Prolonger la durée du mandat concernant les missions relatives aux prestations liées aux études pré-opérationnelles du projet urbain. En effet, le terme du contrat était fixé au 12 octobre 2022. Il est prolongé jusqu'au 12 janvier 2024 dans le cadre du présent avenant.
Aucune adaptation contractuelle n'est nécessaire concernant les prestations liées aux travaux d'espaces publics dont le terme est fixé au 12 janvier 2024.
- Adapter les modalités de rémunération de la SPL CA en conséquence.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°2 a pour objet de :

- Poursuivre et compléter les missions confiées à la SPL CA relatives aux prestations liées au projet urbain :
 - ✓ Mener à terme les procédures réglementaires (reprise de l'étude d'impact, établissement des dossiers de ZAC, établissement du dossier de DUP),
 - ✓ Poursuivre le suivi des missions d'AMO Sites et Sols Pollués, concertation, topographie et réseaux fonciers,
 - ✓ Mener de nouvelles actions de concertation, notamment celles s'imposant réglementairement dans le cadre de la création de la ZAC
 - ✓ Piloter la procédure d'Appel à Projet Promoteurs engagée sur le premier lot commercialisable (lot 2.1)

- ✓ Accompagner les projets de constructions privés (programmes immobiliers Elithys, Nexity, ACCm, Limoux, Collectif Partage et Projets...)
- ✓ Poursuivre le pilotage et la coordination de l'opération d'aménagement d'ensemble
- ✓ Commander et piloter les prestations d'acquisitions de données nécessaires à l'avancement des projets, notamment dans la perspective des travaux d'aménagement de la première tranche du parc Saint-Jean et de la commercialisation du lot 2.1.

La fiche annexe « *détail des interventions de la SPL Clermont Auvergne* » est actualisée en conséquences.

- Prolonger la durée du mandat concernant les missions relatives aux prestations liées aux études pré-opérationnelles du projet urbain. La durée fixée à 33 mois à l'avenant 1 est portée à 48 mois, soit un terme au 12 janvier 2024.

La durée fixée à 48 mois à l'avenant 1 pour les prestations liées aux travaux d'espaces publics reste inchangée.

- Adapter les modalités de rémunération de la SPL CA. Deux adaptations sont nécessaires :
 - ✓ Prévoir une rémunération forfaitaire de la SPL CA pour les missions complémentaires et la poursuite des missions relatives à l'opération d'aménagement d'ensemble, étant entendu que les prestations réalisées entre janvier 2020 et décembre 2022 représentent 99,3% de la rémunération prévue au mandat, soit 255 120 €HT sur 256 800 €HT.

Cette nouvelle rémunération est fixée forfaitairement à 53 300 €HT

- ✓ Actualiser la colonne « estimation des coûts de prestations confiés à des tiers ». Cette actualisation tient compte de l'avancement des prestations et des montants des marchés engagés. Elle porte également sur la répartition entre « prestations liées aux travaux » et « prestations liées au projet urbain » sans modifier l'enveloppe estimative de dépenses fixée à 8 160 000 €TTC à l'avenant 1 (article 3).

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU CONTRAT

L'avenant n°2 annule et remplace les articles suivants de la convention de mandat :

ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR –DUREE DU CONTRAT –DELAIS D'EXECUTION DES ETUDES

Le Mandataire s'engage à faire toute diligence pour faire réaliser par des tiers et pour présenter au Mandant les études et travaux confiés dans un délai de 48 mois. Le mandat arrivera à son terme le 12 janvier 2024.

Ce délai concerne à la fois :

- les prestations liées aux études pré-opérationnelles du projet urbain
- les prestations liées aux travaux d'espaces publics aux abords de l'îlot éducatif et les prestations de MOE liées à la tranche 1 du parc Saint-Jean

Les détails des prestations entrant dans ces deux champs sont précisés en annexe du présent document.

ARTICLE 7.1 – MONTANT DE LA REMUNERATION DU MANDATAIRE

Le montant de la rémunération du mandataire est fixé par application d'un prix forfaitaire, d'une rémunération proportionnelle aux travaux réalisés et par application de prix unitaires.

Les missions complémentaires liées à l'avenant n°2 feront l'objet d'une rémunération forfaitaire supplémentaire de **53 300 € HT**, portant la rémunération forfaitaire totale du mandat à **310 100 € HT** ;

| | Estimation des coûts de prestations confiées à des tiers € HT | Rémunération SPL | | |
|---|---|------------------|-----------------|------------------|
| | | % des dépenses | Nombre de jours | Honoraires |
| PRESTATIONS LIEES AUX TRAVAUX - Rémunération proportionnelle | | | | |
| <i>Pour rappel, prestations facturées dans le cadre du mandat a u 03.01.2023 (mémoire 50)</i> | | | | |
| Honoraires sur révisions de prix année 2022 sur marchés de travaux | 3 915 486 € | 5% | | 187 618 € |
| PRESTATIONS RESTANT A REALISER : | | | | |
| Honoraires MOe travaux "Ilot éducatif" | | | | 8 156 € |
| Honoraires MOe "Parc tranche 1" | | | | |
| Travaux "Ilot éducatif" dont concessionnaires | 1 473 151 € | 5% | | 73 658 € |
| Prestations annexes liées aux travaux (SPS, géodétection des réseaux, diagnostic amance...) | | | | |
| Aléas et révisions de prix | | | | |
| SOUS TOTAL HT DES PRESTATIONS LIEES AUX TRAVAUX | 5 388 637 € | 5% | | 269 432 € |
| PRESTATIONS LIEES AU PROJET URBAIN - Prix forfaitaires | | | | |
| <i>Pour rappel, prestations facturées dans le cadre du mandat 03.01.2023 (mémoire 50)</i> | | | | |
| | 670 546 € | | 425,2 | 255 120 € |
| PRESTATIONS RESTANTS A REALISER : | | | | |
| Mise au point et rédaction des contrats SPL CA | 740 817 € | | 2,8 | 1 680 € |
| Pilotage des études liées au projet urbain et coordination | | | 82 | 53 300 € |
| SOUS TOTAL HT DES PRESTATIONS LIEES AU PROJET URBAIN | 1 411 363 € | | 510 | 310 100 € |
| TOTAL HT | 6 800 000 € | | | 579 532 € |
| TOTAL TTC | 8 160 000 € | | | 695 438 € |
| PRESTATIONS LIEES AU PROJET URBAIN - Prix unitaires | | | | |
| <i>Pour rappel, prestations facturées dans le cadre du mandat au 03.01.2023 (mémoire 50)</i> | | | | |
| | | | | 29 400 € |
| PRESTATIONS RESTANTS A REALISER : | | | | |
| Commande et pilotage de prestations d'acquisitions simples de données | | | | 3 600 € |
| Pilotage d'un appel à projet Promoteur | | | | 15 000 € |

Montant HT (hors prix unitaires) :579 532 €

Montant TVA (20%) :115 906 €

Montant TTC :695 438 €

Soit six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente-huit euros toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINALES

Toutes les clauses et conditions du mandat, qui ne se trouvent ni modifiées, ni annulées, ni contredites formellement par le présent avenant n°2 conservent leur pleine et entière application.

Fait à Clermont-Ferrand, le15 JUIN 2023

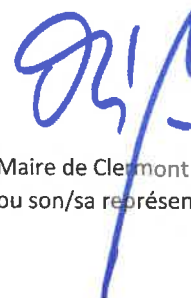
En double exemplaire

Signature du mandataire :

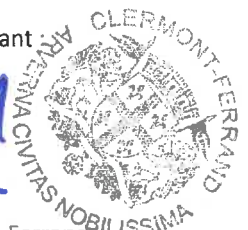


Rachid Kander,
Directeur Général de la SPL Clermont Auvergne

Signature du mandant :



Maire de Clermont-Ferrand
ou son/sa représentant(e)



OP 608 – ST-JEAN / MANDAT 2 – AVENANT 2

ANNEXE

DETAIL DES INTERVENTIONS DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

1. Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre urbaine et de travaux

Dans le cadre de l'accord cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Carta Reichen & Robert & Associés, le/les marché(s) subséquent(s) de maîtrise d'œuvre urbaine et de travaux comprendront les missions suivantes :

Missions achevées ou en cours de réalisation :

- Missions de maîtrise d'œuvre urbaine :
 - ✓ Élaboration du CPAUEP ;
 - ✓ Mission d'élaboration des dossiers réglementaires (DUP - Dossier création ZAC - Dossier réalisation ZAC);
 - ✓ Établissement de fiches de lots et d'études de faisabilité ;
 - ✓ Examen des PC et suivi des constructions le cas échéant : Tour Elithys TEC1 & Projet Nexity TEC2, centre sportif Edith Tavert
 - ✓ Participation à la concertation et à la communication (animation, élaboration de supports...);
 - ✓ Avis sur le projet d'extension des ACCM;
- Missions de maîtrise d'œuvre de travaux (MS5) :
 - ✓ AVP sur le périmètre de la ZAC ;
 - ✓ PRO sur le secteur Parc ;
 - ✓ ACT - DCE sur le secteur Parc ;
 - ✓ CIE en phase AVP sur la ZAC et PRO /ACT-DCE sur le secteur Parc.

Missions complémentaires prévues à l'avenant n°2 au Mandat :

- Missions de maîtrise d'œuvre urbaine :
 - ✓ Mission de reprise de l'évaluation environnementale suite au transfert de MOA à la Métropole
 - ✓ Avis, suivi et conformité du projet de modernisation des ACCM phase 1 (MS10)
 - ✓ Avis sur le projet d'aménagement de la ligne B Inspire sur le Bd Saint-Jean aux stade AVP et PRO (MS10)
 - ✓ Expertises environnementales du projet d'espaces publics de la ZAC (stade AVP), du projet de parc (stade PRO), sur les ambitions environnementales de la ZAC, sur les ambitions environnementales du lot à bâtir 2.1 Parc Habité (MS9)
 - ✓ Elaboration du récit et de la méthodologie du projet urbain Saint-Jean (MS8)
 - ✓ Analyse urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des projets des candidats promoteur sur le lot 2.1 Parc Habité et 2.2 Limoux
 - ✓ Elaboration d'une maquette physique du projet urbain

Dans ce cadre, la SPL Clermont Auvergne assurera :

- Le suivi technique de ces prestations dont :
 - ✓ Participation aux réunions de pilotage de la MOE ;

- ✓ Veille au respect du planning ;
- ✓ Vérification de la conformité à la commande ;
- ✓ Suivi des procédures.
- Le suivi administratif et financier du/des marché(s) subséquent(s) :
 - ✓ Écriture du/des marché(s) subséquent(s) : pièces techniques et administratives ;
 - ✓ Notifications et ordres de service ;
 - ✓ Gestion des avenants
 - ✓ Suivi des factures ;
 - ✓ Gestions des paiements ;
 - ✓ Suivi général du/des marché(s).

2. Recrutement et pilotage de marchés de travaux

Dans le cadre des travaux du secteur de l'îlot éducatif, les missions confiées à la SPL Clermont Auvergne sont les suivantes :

Missions achevées ou en cours de réalisation :

- Recrutement des entreprises de travaux (lot 1 VRD, lot 2 Espaces verts) : rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises, mise en ligne du DCE et publicité, interface avec la MOE pour les réponses aux questions, analyse du RAO élaboré par la MOE, participation à la CAO, notification aux entreprises retenues et information aux non retenu
- Pilotage des marchés de travaux :
 - Participation aux réunions de chantiers organisées par la MOE,
 - Suivi administratif et financier des marchés (gestion des avenants, suivi des factures, gestion des paiements...),
 - Interface avec les collectivités en cours de chantier et pour les opérations de réception
- Gestion des concessionnaires réseaux (Orange, ENEDIS, GRDF, etc):
 - Avis sur les devis d'études et de travaux en relation avec l'avis technique de la MOE
 - Suivi administratif et financiers des lettres de commandes

Dans le cadre des travaux du secteur parc, les missions confiées à la SPL Clermont Auvergne sont les suivantes :

Missions à engager :

- Recrutement des entreprises de travaux (nombres de lots restant à définir) : rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises, mise en ligne du DCE et publicité, interface avec la MOE pour les réponses aux questions, analyse du RAO élaboré par la MOE, participation à la CAO.

La mission de la SPL Clermont Auvergne, concernant les travaux du secteur Parc, s'achève avant la notification des marchés.

3. Recrutement et pilotage des marchés d'AMO de Concertation, de Sites et Sols Pollués et de Topographie/Travaux fonciers

Dans le cadre d'accords cadre mono-attributaire de Concertation/Communication, de Gestions des Sites et Sols Pollués et de topographie/travaux fonciers, les marchés subséquents ou bons de commandes d'AMO comprendront les missions suivantes :

Missions achevées ou en cours de réalisation :

- **AMO Concertation / cabinet Ville Ouverte :**
 - ✓ Animation d'un événement de concertation couplé aux Journées Européennes du Patrimoine ;
 - ✓ Suivi et mise en œuvre des actions de concertation dans le cadre de la concertation préalable réglementaire de la ZAC Saint-Jean Phase 1 :
 - Animation de partenariats,
 - Opérations d'animation sur le terrain,
 - Organisation logistique de différents formats de rencontres,
 - Outils de communication.
 - ✓ Bilan de la concertation préalable à la concertation de la ZAC.

- **AMO Sites et Sols Pollués / cabinet ANTEA :**
 - ✓ Analyse technique des offres des entreprises de travaux ;
 - ✓ VISA des procédures d'exécution de l'entreprise de travaux en charge de la remise en état du site « Ilot éducatif » ;
 - ✓ Suivi du chantier de remise en état du site « Ilot éducatif » et VISA nécessaires ;
 - ✓ Élaboration de notices techniques et financières pour l'Appel à Projet Régional « Fond Friches »
 - ✓ Mise au point d'un programme d'investigation sur le site « Parc » ;
 - ✓ Conduite des investigations et analyse sur le site « Parc » ;
 - ✓ Mise au point d'un plan de gestion sur le site « Parc » ;
 - ✓ Analyse et amélioration continues des AVP / PRO / DCE de la MOE de travaux sur le secteur Parc ;
 - ✓ *OPTION : Conduite d'une étude d'opportunité de création d'une plate-forme de trie à l'échelle métropolitaine.*

- **AMO Topographie (lot 1 - Freitas) et Travaux foncier (lot 2 - Bisio) :**
 - ✓ Investigations réseaux complémentaires sur le périmètre de ZAC
 - ✓ Assemblage du plan topographique et identification des secteurs d'approfondissement
 - ✓ Actualisation du plan topographique du secteur Parc
 - ✓ Prise de vue par drone du quartier Saint-Jean
 - ✓ Découpages fonciers dans le cadre des projets du Parc et du lot 2.1

La SPL CA a pour mission :

- L'élaboration des dossiers de consultation des entreprises des accords cadres,
- Le suivi des consultations,
- L'analyse des offres et la rédaction des rapports d'analyse des offres,
- L'information des non-retenus et la notification des marchés,
- La passation des bons de commandes et/ou marchés subséquents
- Le suivi technique des prestations dont réunions, veille au respect du planning, de la commande...,
- Le suivi administratif et financier des marchés.

4- Pilotage et coordination de l'opération

Missions à poursuivre dans le cadre de l'avenant n°2 au Mandat :

La coordination inter-services et inter-directions à la Ville et à la Métropole est assurée par le service Études et Programmation urbaine de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les missions confiées à la SPL CA sont les suivantes :

- Tenue de points techniques réguliers (a minima une fois par mois) avec le/la responsable de projet du SEPU,
- La participation et l'animation des instances de gouvernance : réunions de travail, COTECH, Comité de suivi, COPIL dédié, bureau municipal, ...
- L'établissement et la mise à jour du planning d'opération,
- L'établissement des prévisionnels budgétaires et la mise à jour régulière du tableau de suivi des marchés,
- La mise à jour de la proposition de stratégie foncière, avis sur les DIA et des PC (suivi et pilotage par la DU et l'EPF Auvergne),
- La coordination du projet d'aménagement avec les partenaires privés et institutionnels : projet INSPIRE, projet Gymnase, porteurs de projet immobiliers, saisine archéologique de la DRAC, suivi des procédures règlementaires (police de l'eau, DREAL, préfecture).

Le présent contrat ne prévoit pas les missions afférentes à la réalisation de diagnostics archéologiques préventifs et/ou de fouilles archéologiques car :

- *le secteur d'aménagement possède des sols modifiés par l'homme sur de grandes profondeurs qui ne présagent pas d'une grande sensibilité archéologique (en témoigne la dispense de diagnostic sur l'ilot éducatif par la DRAC) ;*
- *la nature de ces diagnostics et/ou fouilles ne pourra être déterminée qu'après saisine de la DRAC.*

5. Organisation d'un évènement de concertation sur le projet urbain et participation aux Journées Européennes du Patrimoine

Missions achevées

Les missions confiées à la SPL Clermont Auvergne sont les suivantes :

- Organisation : recherche, visites et mise en état des locaux (pour les artistes et pour la manifestation), réservation de la Salle Copernic, réservation du matériel (tables, chaise, grille caddie, tente parapluie, vidéoprojecteur et écran), préparation du planning et du budget ;
- Coordination des intervenants : EPF, Arts en Balade, Olivier Daubard, Ville de Clermont (électricien, cabinet du maire, direction de la culture, DBP...), Lycée Marie Curie, Région (NLAC) ;
- Production : choix des supports (vidéo, papier), conception de supports, préparation de la concertation, participation au jury des Arts en Balade ;
- Animation : installation de la salle (montage/démontage), présence sur site les 18 & 19 sept.

6. Participation à la commission technique « Gymnase »

Missions achevées

Les missions confiées à la SPL Clermont Auvergne sont les suivantes :

- Participation aux temps de préparation et cadrage de la commission technique ;

- Prise de connaissance du cahier des charges du dialogue compétitif ;
- Analyse des offres des candidats admis à dialoguer ;
- Participation à la commission technique du premier temps de dialogue ;
- Production d'un rapport d'analyse sur les thèmes suivants : *implantation sur la parcelle, épannelage sur le BD Saint-Jean, adressage sur le parvis du Bd Saint-Jean, traitement de l'angle St-Jean/Rue Toni Morisson, insertion au regard de la topographie de la rue Toni Morisson, traitement urbain de la façade rue Toni Morisson, traitement de la bande entre l'équipement et le NLAC, aménagement de l'espace extérieur Ouest, superposition du projet au plan des espaces publics, réseaux/énergie/ressources naturelles, installations de chantier, urbanisme réglementaire, appréhension de l'espace public limitrophe Ouest ;*
- Production d'une notice de précisions à demander aux candidats ;
- Analyse des offres finales des candidats admis à rendre une offre suite au premier temps de dialogue ;
- Production d'une note d'analyse sur les offres finales.

7. Participation à la concertation réglementaire ZAC

Missions à poursuivre dans le cadre de l'avenant n°2 au Mandat :

Les missions confiées à la SPL CA sont les suivantes :

- Accompagnement à l'organisation de la concertation et participation à des réunions dans le cadre des missions confiées aux maîtres d'œuvres ;
- Production d'éléments pour des documents d'information et de communication.
- Commande de supports de communication (plaquettes, dossiers, panneaux)

8. Prestations liées à l'acquisition simple de données

Missions à poursuivre dans le cadre de l'avenant n°2 au Mandat :

Cette prestation concerne le recrutement de prestataires et le suivi de leurs prestations liées à l'acquisition simple de données de type environnementale, physico-chimique, sociologique, anthropique... dont la nature n'est aujourd'hui pas définie précisément.

Ces prestations pourraient être nécessaires :

- Pour les études de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pour les études de maîtrise d'œuvre de travaux,
- Pour les preneurs de lot à bâtir.

La SPL CA aura pour mission :

- L'élaboration des dossiers de consultation des entreprises,
- Le suivi des consultations en procédure adaptée ou en mise en concurrence simple (<40K€HT),
- L'analyse des offres et la rédaction des rapports d'analyse des offres,
- L'information des non-retenus et la notification des marchés,
- Le suivi technique des prestations dont réunions, veille au respect du planning, de la commande...,
- Le suivi administratif et financier des marchés.

9. Recrutement et pilotage de prestataires nécessaires à la conception et réalisation de travaux

Missions à poursuivre dans le cadre de l'avenant n°2 au Mandat :

Ces missions concernent le recrutement et le suivi des prestataires suivants :

- Coordinateurs Sécurité Prévention Santé (CSPS),
- Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)
- Contrôleurs Techniques (CT)
- Géotechniciens au stade G1 ES+PGC, G2 AVP et G2 PRO
- Experts en détection Amiante/HAP
- Experts en réemploi de matériaux et tests de déflexion de voirie

Ces prestations sont nécessaires pour les études de conception et de réalisation de l'îlot éducatif et/ou du parc de la ZAC.

La SPL CA aura pour mission :

- L'élaboration des dossiers de consultation des entreprises,
- Le suivi des consultations en procédure adaptée ou en mise en concurrence simple (<40K€HT),
- L'analyse des offres et la rédaction des rapports d'analyse des offres,
- L'information des non-retenus et la notification des marchés,
- Le suivi technique des prestations dont réunions, veille au respect du planning, de la commande...,
- Le suivi administratif et financier des marchés.

10. Prestations liées au pilotage d'un ou plusieurs appel(s) à projet Promoteur

Missions à poursuivre dans le cadre de l'avenant n°2 au Mandat :

La SPL CA aura pour mission :

- L'élaboration des pièces administratives et techniques de l'AAP
- L'organisation et le suivi de la consultation
- L'analyse des candidatures et l'élaboration du rapport d'analyse
- L'accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand au choix des candidats invités à remettre une offre (comité technique et comité de suivi ou jury)
- L'information des candidats non retenus et retenus
- L'organisation de la visite de site
- L'analyse des offres en deux temps de dialogue
- L'organisation et l'animation des instances de dialogue avec les opérateurs
- L'analyse de l'offre finale et le suivi de ses évolutions le temps de la commercialisation, jusqu'à la cession du terrain
- L'aide à la négociation avec le lauréat et l'assistance à l'établissement du « contrat de cession »

Mission complémentaire prévue à l'avenant n°2 au Mandat :

La SPL CA aura pour mission :

- Le recrutement et le suivi d'une prestation de conseil juridique et d'assistance à la négociation dans le cadre de l'appel à projet du lot 2.1 Parc Habité.